



PRIVATE EQUITY

éclairage

Non coté

ASSURANCE VIE : LA MÉTHODE POUR INVESTIR EN PRIVATE EQUITY

La démocratisation de cette catégorie de placements autrefois réservée aux grandes fortunes permet d'investir dans des entreprises non cotées avec un budget limité. Une opportunité à saisir, à condition de bien comprendre les supports proposés et leurs contraintes.

La démocratisation du *private equity* se fera au travers de l'assurance vie ou ne se fera pas. Tel semble être l'avis de nombreux gérants spécialisés, qui multiplient les créations de supports éligibles à cette enveloppe. L'association professionnelle France Invest en dénombre 71 sur un total de 117 produits dédiés aux investisseurs non professionnels.

« L'assurance vie permet de souscrire des fonds de *private equity* avec des montants plus faibles, sans contraintes logistiques telles que des appels de capitaux étalés dans le temps et avec une meilleure diversification », souligne un courtier. Investir dans des entreprises non cotées est donc à la portée du plus grand nombre. Ce n'est pas une chose aisée pour autant.

VÉRIFIEZ LES UNITÉS DE COMPTE

Une première étape consiste à vérifier les unités

de compte proposées au sein de son contrat. Si la loi industrie verte impose désormais aux assureurs d'intégrer une gestion pilotée contenant du non coté, c'est loin d'être systématique en gestion libre, ni dans les anciens contrats qui ne sont plus commercialisés. D'autres, en revanche, peuvent proposer plus d'une dizaine de supports. Si vous envisagez de placer des sommes conséquentes, il peut être pertinent d'ouvrir un nouveau contrat pour accéder à un panel le plus riche possible afin de diversifier votre placement.

Encore faut-il ensuite bien saisir les particularités entre les différents fonds. « Investir en *private equity*, c'est comme investir en actions, estime le courtier. Derrière, il existe plein de stratégies différentes. » Ces véhicules peuvent intervenir à différentes étapes de la vie des entreprises : au démarrage (capital risque ou *venture*) jusqu'à la transmission (LBO) en passant par le développement. Il faut aussi vérifier la

cible géographique (100% française ou internationale) et sectorielle (tech, santé, etc.).

SOYEZ ATTENTIF AU FORMAT DU FONDS

Certains fonds de capital-investissement ont une durée de vie limitée dans le temps, généralement de huit à dix ans. Dans ce cas, le produit va financer des entreprises au cours des trois ou quatre premières années, puis il va commencer à céder ses participations avant d'être dissous à terme. Mais, de plus en plus, les gérants de fonds créent des supports *evergreen* (ou perpétuels), ouverts en permanence. « Contrairement aux fonds fermés dont les retours sur investissement sont échelonnés dans le temps, le fonds *evergreen* permet de sortir en partie ou en totalité son capital et ses intérêts selon ses besoins », relate Souleymane-Jean Galadima, co-fondateur du family-office digital Sapians.

Enfin, il existe aussi des véhicules de dette privée et d'autres qui ciblent des infrastructures (routes, énergies renouvelables, *data center*, ports...). Dernier point à avoir en tête : certains fonds de *private equity* investissent dans une seule stratégie quand d'autres (des fonds de fonds) en sélectionnent plusieurs. Cette deuxième approche permet, avec une seule unité de compte, de se bâtir une allocation déjà diversifiée.

PRIVILÉGIEZ DES SOCIÉTÉS DE GESTION DE RENOM

La cible de performance varie nécessairement en fonction de tous ces paramètres. Sur la plupart des fonds, elle évolue entre 6% et 9% net de frais. Le potentiel est moins élevé que sur les fonds souscrits en direct, pour différentes raisons. Tout d'abord, en assurance vie, les capitaux sont appelés en une fois, mais pas placés immédiatement. Entre-temps, ils sont placés sur des supports monétaires peu rémunérateurs. En outre, pour tenir compte des contraintes de liquidités inhérentes à l'enveloppe, les gérants conservent généralement une part de cash assez importante.

En l'absence d'historique de performance pour la plupart des produits, il faudra se fier à d'autres critères. Privilégiez des sociétés de gestion de renom, experte dans la stratégie du fonds. Scrutez enfin les frais de gestion, mentionnés dans le document d'information clé (DIC). Ils doivent être compris dans une fourchette allant de 1,5% à 2,5%. Certains prévoient, en outre, des commissions de surperfor-



Certains fonds ciblent les infrastructures, telles que les énergies renouvelables

mance, dont la structure doit être cohérente avec l'objectif de performance du fonds.

NE DÉPASSEZ PAS 15% À 20% DU PORTEFEUILLE

L'investissement en *private equity* doit s'envisager sur le temps long, au moins huit à dix ans. L'assurance vie permet toutefois de récupérer son épargne prématurément si nécessaire. Pour être sûr de pouvoir profiter de cet atout, il est utile de se renseigner sur les éventuelles limitations imposées par les fonds ou l'assureur.

Par exemple, une compagnie a mis en place des règles sur ses unités de compte non cotées, limitant les possibilités de rachat partiel ou d'arbitrage pendant les quatre premières années. Au-delà de cette période, en cas de stress de liquidité, des pénalités peuvent aussi s'appliquer en cas d'arbitrage vers d'autres unités de compte. Dans tous les cas, ces stratégies doivent représenter une proportion limitée de votre portefeuille, ne dépassant pas les 15% à 20%. ■